

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS DE L'UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Arrête

Vu les statuts de l'Université Le Havre Normandie en vigueur ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie en vigueur et son article 5-4 ;
Vu la délibération du Conseil Académique n°2667/2024/ELEC du 10 octobre 2024 relative à l'élection des membres au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;
Vu la désignation par le Conseil Académique le 06 novembre 2025 des membres au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

ARTICLE 1 : la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est composée comme suit :

Président : DAÏCH Adam	Professeurs d'Université
YASSINE Adnan	
PANTET Anne	
MAISONNAVE Hélène	
Vice-Président : COULAUD Romain	Maîtres de Conférences
ELETA DE FILIPPIS Roxana	
KNIGGE Thomas	
GRYSOLE Amélie	
LEPINE Matthias	Étudiants
DEBACKER Esteban	
DARLY-OUMBA Quentin	
JACQUES-CHAZALVIEL Hugo	
BARBÉ Laura	
CHEENNE-STREBEL Fleur	
FLEURY VASTRA Ylona	
MAGNE Lola	

ARTICLE 2 : Les membres de la Direction des affaires juridiques sont désignés comme membres invités de la commission et en assurent le secrétariat.

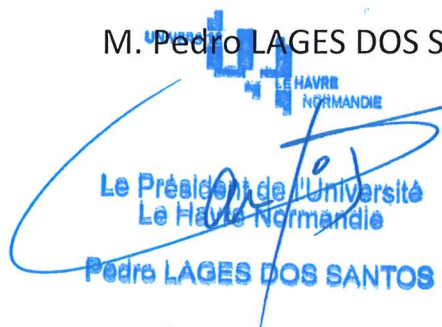
ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté figurera sur le site internet de l'établissement.

Le Havre, le 13 janvier 2026

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

M. Pedro LAGES DOS SANTOS



Le Havre
NORMANDIE
Le Président de l'Université
Le Havre Normandie
Pedro LAGES DOS SANTOS